

Madame, monsieur Vous avez demandé le renouvellement de votre licence. Un mail de FFF.fr vous est parvenu. Il vous suffit de suivre les instructions fournies à l'intérieur de celui-ci pour effectuer cette demande.

Nous vous informons cependant que la demande en ligne ne vaut ni réservation d'une place, ni inscription définitive. Elle devient effective uniquement lorsque le dossier est complet (règlement compris), en notre possession et que la demande est validée informatiquement par la ligue.

A noter : Les renouvellements de licence se font OBLIGATOIREMENT par voie numérique. La licence au format papier n'est plus admise par la fédération.

La réception du mail ne vaut pas non plus validation de la demande d'affiliation auprès de la fédération. Il faut ABSOLUMENT retourner le mail que vous avez reçu, accompagné si cela vous est demandé, des pièces justificatives (photo, Ci Etc...) Il vous faudra donc les scanner et les joindre au mail aux emplacements prévus dans celui-ci.

Le questionnaire médical qui vous aura été transmis, NE FAIT PAS PARTIE des documents à nous faire parvenir. Il reste pour vous une aide à la décision Il devra néanmoins être renseigné par vos soins à chaque saison, et jusqu'à la majorité du joueur.

Il ne remplace pas le certificat médical devant auparavant être apposé sur la demande de licence. En fonction des réponses fournies sur ce document, il vous faudra donc cocher la case oui OU la case non en tant que représentant légal.

Au moins une réponse OUI figure sur le questionnaire : Il est vivement conseillé de se rendre chez le médecin pour lever tout doute.

Toutes les réponses sont NON : Il n'est pas obligatoire de de se rendre chez le médecin. A vous représentants légaux de décider ce qu'i vaut mieux envisager pour votre enfant.

Seuls les dossiers entièrement complets seront traités, ceci uniquement au siège et pendant les heures de permanences. Les manques constatés sur la demande de licence (signature, case à cocher, etc..) ne sont pas compensés par nos soins et ne peuvent pas être ou remplis par le club à votre place.

La priorité est donnée jusqu'au **16 septembre 2023** inclus, aux licenciés renouvelant leur adhésion. Passée cette date, les nouveaux joueurs pourront constituer leur dossier. Le club ne validera la demande auprès de la fédération, qu'une fois que le dossier sera complet. (Règlement, dossier d'inscription et pièces justificatives éventuelles).

Concernant ces règlements, ils ne seront évidemment encaissés qu'à partir du mois de septembre 2023 selon vos indications.

Le club offre la possibilité d'étaler le règlement en établissant jusqu'à quatre chèques. **Les règlements en CB, Espèces, chèques vacances ANCV, chèques sport (coupon sport ANCV). Pass région (lycéens), Carte Tatoo (collégiens) et ticket sport (ville de St-Egrève) sont également acceptés.**

Un reçu peut aussi être établi à votre demande.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter : 553340@laurafoot.org